
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 26 mai 2016 à 18h30,

au siège de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX LES BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Renaud BERETTI
3	AIX LES BAINS	T	Isabelle MOREAUX JOUANNET	
4	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
5	AIX LES BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	Départ après la 8 ^{ème} délibération
6	AIX LES BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
7	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
8	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Jacques MOLLIE
9	AIX LES BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
10	AIX LES BAINS	T	Corinne CASANOVA	
11	AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Départ après la 12 ^{ème} délibération
12	AIX LES BAINS	T	Serge GATHIER	
13	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
17	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Gilles LAURENT	
22	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Colette GILLET
23	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANCOIS	
24	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
25	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
26	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
27	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
28	MOUXY	T	Nicolas MARC	
29	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
30	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
31	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
32	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Annie MOULIN
33	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
34	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
35	VIVIERS DU LAC	T	Robert AGUETTAZ	
36	VIVIERS DU LAC	T	Martine SCAPOLAN	Départ après la 8 ^{ème} délibération
37	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
38	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

Absents excusés :

AIX LES BAINS	Renaud BERETTI
AIX LES BAINS	Marie-Pierre MONTORO
AIX LES BAINS	Jean-Jacques MOLLIE
AIX LES BAINS	Pascal PELLER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS
BRISON SAINT INNOCENT	Florence DUNOYER
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER
GRESY SUR AIX	Colette GILLET

MERY
TRESSERVE

Nathalie FONTAINE
Annie MOULIN

Autres présents non votants :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 1/ Michel GOUDOUNEIX | Directeur Général des Services |
| 2/ Martine REVOL | Directrice de cabinet |
| 3/ Estelle COSTA de BEAUREGARD | Responsable juridique |

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 19 mai 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 174 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (38 titulaires), et 48 votants.

Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2016

Exécutoire le : 27 MAI 2016

Affichée le : 27 MAI 2016

Visée le : 27 MAI 2016

INTERCOMMUNALITÉ
Bureau de communauté
Remplacement de M. Salvator FAZIO
Élection d'un délégué

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Bureau est composé du Président et d'un ou plusieurs vice-présidents qui en sont membres de droit, et d'un ou plusieurs autres membres de l'organe délibérant.

Le Bureau de la CALB est actuellement composé de 20 délégués. Actuellement, en sont membres le Président, les vice-présidents et les maires de Grand Lac.

Suite au renouvellement du conseil municipal de Moux, il convient de procéder au remplacement de M. Salvator FAZIO, ce dernier n'étant plus membre du conseil communautaire.

Monsieur le Président rappelle les modalités d'élection des membres du Bureau communautaire :

- Tout élu communautaire peut se présenter,
- Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret majoritaire uninominal à trois tours.
- Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est rappelé que le Bureau a un rôle consultatif (certains dossiers peuvent lui être présentés avant décision du conseil communautaire), mais que celui-ci est également amené à prendre des décisions sur les affaires qui lui ont été déléguées par le conseil communautaire.

Il est fait appel des candidatures et procédé au vote au scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-1 ;
Vu le procès-verbal de l'élection du membre du Bureau de communauté remplaçant M. Salvator FAZIO, annexé à la présente délibération ;
Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil de communauté :

- PROCLAME Madame Gabrielle KOEHN élu(e) membre du Bureau et la déclare installée.

Aix-les-Bains, le 26 mai 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 38
- Votants : 48
- Pour : 37
- Blancs : 11



PROCÈS VERBAL DE L'ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU REMPLAÇANT M. SALVATOR FAZIO

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 26 mai 2016 à 18h30,

au siège de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX LES BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Renaud BERETTI
3	AIX LES BAINS	T	Isabelle MOREAUX JOUANNET	
4	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
5	AIX LES BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
6	AIX LES BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
7	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
8	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Jacques MOLLIE
9	AIX LES BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
10	AIX LES BAINS	T	Corinne CASANOVA	
11	AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
12	AIX LES BAINS	T	Serge GATHIER	
13	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
17	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Gilles LAURENT	
22	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Colette GILLET
23	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANCOIS	
24	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
25	MERY	T	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
26	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
27	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
28	MOUXY	T	Nicolas MARC	
29	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
30	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
31	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
32	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Pouvoir d'Annie MOULIN
33	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
34	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
35	VIVIERS DU LAC	T	Robert AGUETTAZ	
36	VIVIERS DU LAC	T	Martine SCAPOLAN	
37	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
38	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

Autres présents non votants :

1/ Michel GOUDOUNEIX	Directeur Général des Services
2/ Martine REVOL	Directrice de cabinet
3/ Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable des Affaires juridiques

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Monsieur le président propose de désigner Robert CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Robert CLERC est désigné secrétaire de séance.

CRÉATION DU BUREAU DE VOTE

Monsieur Dominique DORD en sa qualité de Président de la CALB, assure la présidence pour la création du bureau de vote.

Il convient de désigner un bureau de vote chargé des opérations électorales.

Il propose qu'il soit constitué de lui-même, et de deux scrutateurs. Sont désignés comme scrutateurs :

- Monsieur Jacques CURTILLET
- Madame Françoise CARON

ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU REMPLAÇANT M. SALVATOR FAZIO AU BUREAU

Il est procédé à l'élection du membre du Bureau, en remplacement de M. Salvator Fazio, ce dernier n'étant plus conseiller communautaire. Il est procédé au vote au scrutin secret uninominal.

Il est fait appel des candidatures. Se déclarent candidats:

Gabrielle KOEHREN

1^{er} TOUR

À l'appel de son nom, chaque délégué prend un bulletin, une enveloppe et passe à l'isoloir, place son bulletin de vote dans l'urne puis signe la liste d'émargement.

Le scrutin clos, le dépouillement est réalisé par le bureau de vote et donne le résultat suivant :

- PRESENTS : 38
- ABSTENTIONS (conseillers présents n'ayant pas pris part au vote) : 0
- VOTANTS (bulletins déposés): 48
- BLANCS (L. 65 Code électoral): 11
- NULS (L. 66 Code électoral) : 0
- EXPRIMÉS : 37
- MAJORITE ABSOLUE : 19

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :
Gabrielle KOEHREN	37

1. Madame Gabrielle KOEHREN ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élue membre du bureau de la CALB.
2. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des votes, il est procédé à un second tour.

2^{ème} TOUR

À l'appel de son nom, chaque délégué prend un bulletin, une enveloppe et passe à l'isoloir, place son bulletin de vote dans l'urne puis signe la liste d'émargement.

Le scrutin clos, le dépouillement est réalisé par le bureau de vote et donne le résultat suivant :

- PRÉSENTS :
- ABSTENTIONS (conseillers présents n'ayant pas pris part au vote):
- VOTANTS (bulletins déposés):
- BLANCS (L. 65 Code électoral):
- NULS (L. 66 Code électoral) :
- EXPRIMÉS :
- MAJORITÉ ABSOLUE :

<u>CANDIDATS</u> :	<u>SUFFRAGES</u> :

3. ayant recueilli la majorité absolue des voix est donc élu membre du bureau de la CALB.
4. Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des votes, il est procédé à un troisième tour.

3^{ème} TOUR

À l'appel de son nom, chaque délégué prend un bulletin, une enveloppe et passe à l'isoloir, place son bulletin de vote dans l'urne puis signe la liste d'émargement.

Le scrutin clos, le dépouillement est réalisé par le bureau de vote et donne le résultat suivant :

- PRÉSENTS :
- ABSTENTIONS (conseillers présents n'ayant pas pris part au vote):
- VOTANTS (bulletins déposés):

- BLANCS (L. 65 Code électoral):
- NULS (L. 66 Code électoral) :
- EXPRIMÉS :

<u>CANDIDATS :</u>	<u>SUFFRAGES :</u>

..... ayant recueilli la majorité relative des voix est donc élu membre du bureau de la CALB.

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 26 mai 2016 à 19h45 , en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président de la CALB, les scrutateurs et le secrétaire de séance.

Certifié conforme le 26 mai 2016,

**Le Président de la CALB,
Monsieur Dominique DORD**



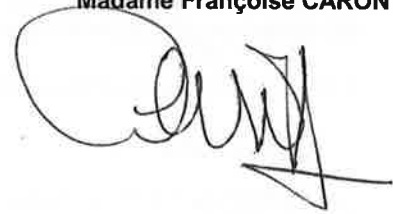
Monsieur Jacques CURTILLET

Les scrutateurs,

**Le secrétaire de séance,
Monsieur Robert CLERC**



Madame Françoise CARON



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Bureau de communauté - Remplacement de M. Salvator Fazio - Election d'un délégué

Date de transmission de l'acte : 27/05/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 27/05/2016

Numéro de l'acte : d1406 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160526-d1406-DE

Date de décision : 26/05/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblees
5.2.3. Autres